

## CONDITIONS FINANCIERES - Année scolaire 2026-2027

**Le règlement de la scolarité se fait par prélèvement automatique.**

Vous recevrez une facture annuelle, totalisant l'ensemble des frais pour l'année avec un échéancier.

Le règlement se fera en 9 prélèvements, d'octobre 2026 à juin 2027, le 5 de chaque mois.

### SCOLARITE

	Revenu fiscal de référence	1 <sup>er</sup> enfant Montant annuel	2 <sup>ème</sup> enfant Montant annuel	3 <sup>ème</sup> enfant Montant annuel	4 <sup>ème</sup> enfant Montant annuel
<b>1<sup>er</sup> Tarif</b>	1 500 € / mois / foyer	460,00 €	420,00 €	320,00 €	100,00 €
<b>2<sup>ème</sup> tarif</b>	Entre 1 500 € et 3 000 € / enfant / foyer	590,00 €	510,00 €	420,00 €	100,00 €
<b>3<sup>ème</sup> tarif</b>	Entre 3 000 € et 5 000 € / enfant / foyer	690,00 €	640,00 €	500,00 €	100,00 €
<b>4<sup>ème</sup> tarif</b>	5 000 € / enfant / foyer	810,00€	730,00 €	630,00 €	100,00 €

Pour choisir le tarif, se référer au Revenu Fiscal de Référence que vous trouvez sur votre avis d'imposition (montant à diviser par 12)

#### POUR INFORMATION

- L'acompte de 75,00 € / enfant réglé à l'inscription ou à la réinscription sera déduit de votre facture de scolarité 2025-2026.
- Pour les familles à revenus modestes : possibilité de réduction sur la scolarité (voir la Comptabilité).
- Pour les enfants des personnels de l'enseignement catholique, dont les parents travaillent dans notre école ou un autre établissement catholique (dans ce cas, donner un justificatif) : réduction de 30 % sur la scolarité

### COTISATIONS DIOCESAINES

#### MONTANT ANNUEL OBLIGATOIRE (par élève)

<b>DDEC</b> (Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique)	<b>30,00 €</b>
<b>Cotisation Solidarité</b>	<b>30,00 €</b>
<b>UGSEL</b> (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre)	<b>4,90 €</b> maternelle
	<b>5,90 €</b> élémentaire
<b>IFSEC des Alpes et Cotisation Tutelle Diocésaine</b>	<b>4,50 €</b>

#### MONTANT ANNUEL FALCUTATIF (par famille)

<b>A.P.E.L. 74</b> (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)	<b>9,00 €</b> (si l'aîné est dans un autre établissement privé)
	<b>22,90 €</b> (si l'aîné de la famille est à l'école Sainte Anne)

### AUTRES CONTRIBUTIONS DIVERSES

#### MONTANT ANNUEL (par élève)

<b>Animation pastorale</b> (pour tous les élèves)	<b>10,00 €</b>
<b>Projets culturels</b> (Participation aux diverses sorties culturelles et sportives)	<b>30,00 €</b>
	<b>77,00 €</b> maternelle
<b>Anglais</b> Les cours sont assurés par Englishstage ;	<b>84,00 €</b> CP – CE1 – CE2 – CM1
	<b>158,00 €</b> CM2
<b>Fournitures scolaires</b>	<b>24,50 €</b> maternelle
	<b>36,50 €</b> élémentaire

### CANTINE - GARDERIE

#### Cantine :

- L'accès au service de la cantine finance une partie du personnel de surveillance. Il est donc obligatoire si vos enfants mangent à la cantine. Il vous est demandé 55 € pour 1 enfant, 95 € pour 2 enfants, 135 € pour 3 enfants et 140 € pour 4 enfants et plus. Le montant de cette somme annuelle sera facturé en septembre et sera prélevé le 5 du mois.
- Coût d'un repas réservé : **6,65 €** ; Coût d'un repas non réservé : **10 €**. Le règlement se fait par prélèvement le 7 du mois M pour la cantine M-1.

#### Garderie :

- La présence des enfants est scannée à chaque fois.
- Garderie du matin : 1,90 € (horaires : 7h45 – 8h20).
- Garderie du soir : 4,10 € (horaires : 16h30 – 18h30, la garderie est payante à partir de 16h45).
- Le règlement se fait par prélèvement le 7 du mois M pour la garderie M-1.